



## Congés payés imposés aux licenciés économiques

-----  
Par Marsie

Bonjour,

Mon entreprise procède à un licenciement économique.

De coutume nous avons des congés imposés pendant la période de fermeture (2 semaines en Août et 2 semaines en Décembre).

Nous sommes revenus des congés d'Août il y a deux semaines à peine. Comme il ne veut apparemment pas payer les indemnités de congés à ceux qui sont licenciés, il impose à tout le monde de poser des jours de congés chaque vendredi pour épuiser les jours de congés de ceux qui sont licenciés afin de ne pas les payer.

Est-il en droit d'imposer le reste des jours de congés alors qu'il impose déjà 2 semaines en Décembre et 2 semaines en Août?

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,

non.

Cdlr

-----  
Par janus2

Bonjour,

Les licenciements ont ils été signifiés ?

-----  
Par Marsie

Nous savons qui va être licencié et les convocations ont été envoyés.  
les entretiens auront lieu le 05/09.